sion, et en présence des préoccupations du Sénat au sujet d'un autre projet de loi.

L'ajournement est adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi concernant le conseil supérieur de l'instruction publique; la parole est à M. Wallon.

M. Wallon expose l'importance du conseil supérieur de l'instruction publique; vous permettrez d'en parler, dit-il, à un homme qui a passé quarante ans de sa vie à soutenir le prestige et l'autorité de cette institution. (Très bien! très bien.)

M. Wallon compare l'ancien conseil de l'instruction publique à celui que le gouvernement veut nous donner.

La mission de ce conseil est des plus importantes, son action ne se borne pas comme le dit le ministre à des études pédagogiques.

Je ne citerai pas, dit-il, pour convaincre le gouvernement, l'opinion de M. Thiers au sujet de la liberté de l'enseignement et de la composition du conseil supérieur, car je crois que l'opinion de M. Thiers ne préoccupe plus guère le gouvernement. (Hilarité. — Très bien! très bien!)

Mais la Constitution a inscrit la liberté de l'enseignement au nombre des institutions qui nous régissent, et le conseil supérieur ne représente pas seulement la surveillance du gouvernement, c'est un conseil qui doit représenter tous les intérêts de la société à l'égard de l'instruction publique.

L'orateur fait une citation à l'appui de sa thèse et provoque un mouvement général d'hilarité dans les tribunes, en disant qu'il y a dans cette opinion de quoi *faire dresser les cheveux sur la tête*. (Réclamations sur plusieurs bancs.)

Le conseil supérieur a non-seulement une influence souveraine sur les études, il a encore un pouvoir discrétionnaire sur l'enseignement, et sur cette même liberté de l'enseignement qui est acquise aujourd'hui: c'est lui, en effet, qui décide de l'ouverture et de la fermeture des écoles, et il importe au premier chef que les membres de ce conseil ne soient pas uniquement choisis parmi les adversaires mêmes de cette liberté de l'enseignement.

Le conseil supérieur est un tribunal universitaire; il cesse de l'être, s'il n'est la représentation des Universités libres, aussi bien que de l'Université de l'Etat; ses membres seraient alors juges et parties dans les affaires soumises à leurs décisions, et l'on ne saurait attendre de leurs arrêts l'impartialité nécessaire et le respect qu'ils doivent inspirer.

L'orateur cite à l'appui de sa thèse l'opinion de M. Thiers. (Approbation à droite).

On éloigne de ce conseil les ministres du culte, et cependant n'est-ce pas eux qui ont reçu mission avant tous autres d'enseigner les nations, n'est-ce pas eux qui, depuis l'origine du christianisme, ont développé, soutenu et répandu presque toujours gratuitement l'instruction publique dont on veut aujourd'hui un privilége en faveur de l'Etat? N'est-ce pas eux qui continuent à répandre aujourd'hui cette même instruction dans les classes de la société avec un dévouement et une abnégation admirables? Et ce sont eux que l'on proscrit avant tout de ce conseil. C'est faire œuvre de parti et non de gouvernement. (Très-bien! très-bien!)

Mais ce n'est pas tout: on exclut encore du conseil les représentants de l'armée et de la marine, et cela pour les remplacer par des ingénieurs et des chimistes. Est-ce bien là ce qu'il faut, et ne valait-il pas mieux avoir dans le sein du conseil des hommes qui fussent capables de sauvegarder les grands intérêts du pays, en ce qui concerne l'avenir de l'armée et de la marine.

Enfin on a remplacé les délégués du commerce et de l'industrie par un professeur de l'Ecole centrale; encore un ingénieur et un théoricien au lieu et place d'hommes pratiques et connaissant les intérêts matériels du pays. (Mouvement d'approbation à droite.)

Le projet ministériel, loin d'assurer l'ordre et la méthode dans l'enseignement, troublera profondément les consciences, et l'œuvre des professeurs même de l'Université de l'Etat: ce sera le gâchis.

Une voix à droite: Nous y sommes déjà.

On veut introduire des agrégés dans le conseil; les agrégés sont les conseillers de l'avenir, mais ils n'ont pas généralement l'expérience suffisante pour guider le conseil dans d'aussi graves délibérations.

C'est comme si le Sénat voulait donner une représentation à l'armée dans le Sénat parmi les sénateurs inamovibles, et après avoir élu le général Berthauld et autres, disait aujourd'hui: Nommons le sergent Boichot. (Très-bien! Très-bien!)

Le conseil supérieur tel qu'il existait était une garantie d'impartialité; lorsque, dit M. Wallon, sous mon ministère, les facultés libres furent créées à Lille et à Lyon, je négociai moi-même la création dans ces villes des facultés de l'Etat, qui y faisaient défaut, faculté de médecine à Lille, faculté de droit à Lyon.

Je présentai au conseil supérieur mon projet et le traité négocié entre ces villes et l'Etat. Eh bien, messieurs, ce projet fut adopté par tout le conseil, et les quatre évêques présents le votèrent tous; je dois même dire que l'évêque d'Orléans se leva pour appuyer de sa parole autorisée une création de faculté qui était cependant une concurrence, et une concurrence redoutable aux facultés libres qui venaient d'être créées. (Très bien! très bien. — La gauche observe un silence absolu. — M. Jules Ferry est à son banc.)

Il y a une thèse, dit-il, qui est absolument irréfutable, c'est que le professeur est propriétaire non-seulement de son grade, mais aussi de sa chaire; il ne peut être déplacé pas plus qu'il ne peut être nommé par l'autorité seule du ministre.

M. Jules Ferry proteste timidement en invoquant la loi de 1850.

Je suppose que je déplaise au ministre de l'Instruction publique.

A droite: Ne supposez pas, c'est fait. (Hilarité générale).

... Le ministre aurait-il pour cela le droit de m'enlever à ma chaire de Paris et de m'envoyer professer en province?

M. Jules Ferry. — Non, il y a là une exception.

M. Wallon. — Non, il n'y a pas d'exception, il y a dans l'Université des différences de grade et de traitement; il n'y a pas de distinction devant le règlement. (Bravos à droite.) Le conseil seul est juge en ces matières.

L'orateur cite une circulaire de M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique en 1872.

M. Jules Simon trouve que sa circulaire est mal interprétée, et demande la parole.

M. Wallon termine en demandant si ceux qui ont conçu, préparé et défendu le projet de loi actuel sur le conseil supérieur sont les vrais amis de l'Université. (Applaudissements à droite.)

M. Jules Simon, de sa place, dit que les projets de réforme qu'il avait étudiés en 1872, n'ont pu être appliqués par lui et ne sauraient, par conséquent, entrer comme élément de la discussion présente. (Très-bien! à l'extrême gauche et au centre.)

M. Roger-Marvaise monte à la tribune. Il parle rapidement avec un organe peu sympathique, et les vides se font rapidement dans la salle. On entend difficilement l'orateur, et l'on saisit encore plus difficilement sa pensée.

Le mot de revendication revient sans cesse: revendication de l'Etat, revendication de sa liberté d'action dans l'organisation de l'enseignement, revendication de sa liberté d'action dans la direction de l'enseignement.

Le projet actuel, dit-il, est le corrollaire nécessaire des nouvelles lois sur l'enseignement. On le savait déjà, et cet aveu n'émeut personne.

L'orateur parle des lois antérieures et se perd dans le dédale de tous projets élaborés par les nombreux gouvernements antérieurs.

C'est un flot de paroles et de répétitions au milieu duquel on ne saisit qu'une chose: l'ennui qu'il inspire au Sénat.

Il soutient que la loi de 1820 a placé l'Etat non en qualité de surveillant, mais bien de surveillé, en ce qui concerne l'instruction publique; en effet, dit-il, dans le conseil supérieur tel qu'il était organisé, il n'y avait que huit membres de l'Université sur les 19 membres que comptent le conseil supérieur.

M. Roger-Marvaise est fréquemment interrompu par M. Wallon, qui rappelle à l'orateur les chiffres sur lesquels il se trompe.

Ces justes rectifications exaspèrent la gauche.

Il semble que le conseil supérieur de l'instruction publique doive être entièrement composé d'hommes dévoués à la politique du gouvernement sous peine de voir l'Etat soumis dans la direction des études, au bon plaisir des Universités libres.

C'est encore le spectre du cléricalisme que l'orateur essaie d'agiter, faute de meilleurs arguments.

M. Roger-Marvaise termine enfin son long discours à la satisfaction générale.

La fatigue est telle, que le Sénat renvoie à demain deux heures la suite de la discussion.

La séance est levée à 5 heures 40.

## LETTRE DE PARIS

*de notre correspondant particulier*

Paris, le 23 janvier.

Les raisons que fait valoir, ce matin, la *République française* contre l'opportunité du dépôt de la proposition d'amnistie, n'expliquent qu'imparfaitement pourquoi cette proposition n'a rallié cette fois que 50 signatures au lieu de 87 qu'elle réunisait l'année dernière. En effet, si la certitude d'un échec qui ne se trouve compensé, ni par la cessation l'agitation actuelle, ni par l'espoir de d'améliorer les chances de l'amnistie en faisant cesser à son sujet les divisions de la majorité, fait comprendre pourquoi 37 des premiers adhérents ont cette fois manqué à l'appel, il reste toujours à connaître les motifs de la persistance des 50 autres, et c'est là qu'est le mystère.

Serait-ce pour entretenir dans les masses populaires une agitation salutaire au ferment républicain? Serait-ce en exécution d'une promesse solennelle de ne laisser ni trêve ni repos aux pouvoirs publics tant qu'ils n'auront pas souscrit la mesure réclamée? Serait-ce dans le but, en ajoutant aux divisions des gauches, de perpétuer l'impuissance de la majorité et par suite de la déconsidérer aux yeux du pays.

La réponse à chacune de ces questions heurte tellement les notions du bon sens le plus vulgaire, il semble si bien que les radicaux sont assez intelligents pour comprendre qu'ils seraient quand même submergés en même temps que les institutions républicaines, qu'on ne saurait vraiment s'y arrêter.

Mais alors pourquoi cette insistance qui menace de tout bouleverser, de tout paralyser, pour le seul besoin de la rentrée en France d'une demi-douzaine d'écrivains; car il n'y a pas à s'y méprendre, il n'y aurait plus de question d'amnistie si MM. Jules Vallès et trois ou quatre autres journalistes de la Commune étaient autorisés à passer la frontière? Mystère, je le répète, et bien fin sera celui qui l'éclaircira.

Divers journaux prétendent que si les membres du cabinet retenus par les obsèques de M. Jules Favre et de M. Léonce de Lavergne, eussent assisté à la séance d'hier, ils auraient à l'occasion de la demande d'urgence sur la proposition de M. Louis Blanc, formulé leur opinion à son sujet. C'est une erreur! M. de Freycinet est résolu à ne pas prendre parti, au moins actuellement, dans la question d'amnistie. Pour lui, c'est une affaire à débattre entre les groupes de la majorité, et dans laquelle il n'interviendra pas. C'est pourquoi, alors même que les ministres eussent été hier à leur banc, ils auraient gardé le silence. En tout cas, l'on conviendra que ce n'est pas sous le coup de l'éventualité d'une réunion plénière des quatre groupes qui peut leur imposer un programme, qu'ils devaient se départir de leur réserve.

L'éventualité de cette réunion n'est plus du reste discutée que pour faire ressortir toutes les impossibilités qui s'opposent à la formation d'une majorité de gouvernement, les uns disent avec le cabinet actuel, les autres ajoutent avec n'importe quel ministère, qu'il s'appelle Brisson, Gambetta, ou Clémenceau. Pour s'accorder sur les hommes, il faudrait d'abord s'accorder sur les principes. Or, il y a incompatibilité de vues entre la gauche républicaine et l'Union républicaine sur l'enseignement, sur l'inamovibilité, sur le droit de réunion, sur l'organisation militaire, sur l'amnistie. Croit-on donc qu'il suffira d'une réunion plénière pour faire disparaître ces divergences? Elles prendraient, au contraire, toutes les proportions d'un différend, au point de rendre impossible les compromis qui, au moment du vote, ont souvent contribué à donner la majorité au gouvernement. On peut augurer par ce qui arrive à l'heure actuelle de ce qu'il adviendrait au cas où les deux grands groupes de la majorité viendraient à fusionner. Il a suffi que l'on supputât les conséquences de la conjonction des gauches pour que le ministère en fût soudainement affaibli; que serait-ce donc si le fait était accompli? M. de Freycinet devrait s'incliner devant les volontés et les caprices d'une majorité qui le considérerait comme un simple commis, ou bien il lui faudrait se retirer.

Les journaux étrangers, qui s'intéressent au spectacle de nos discordes parlementaires, n'aperçoivent pas d'autre alternative, et le mieux leur semble encore que ministres et majorité restent dans la situation précaire et certainement peu agréable où ils se débattent depuis l'avènement de M. Jules Grévy à la présidence de la République, situation dont ils sont impuissants à conjurer les difficultés dans un sens ou dans un autre, et qui ne pourrait qu'empirer à la suite de leurs efforts actuels.

Le mouvement dans les trésoriers-payeurs et les percepteurs, qui figure aujourd'hui à l'*Officiel*, a mis en émoi tout le haut personnel financier de Paris et de la province. Annoncé depuis déjà quelques jours, il a fait arriver ici tous les receveurs particuliers qui se croient menacés et le nombre en est grand. Le ministre a dû les inviter à retourner immédiatement à leur poste.

Cependant, comme il est question d'un second mouvement, qui s'élaborerait sous l'inspiration de M. Wilson, et dont la publication ne se ferait pas attendre, les intéressés se gardent bien d'abandonner la partie. Les sénateurs et les députés en savent quelque chose. Je ne crois pas, en effet, qu'il y ait en ce moment un seul membre du Parlement qui n'ait demandé audience soit à M. Magnin, soit à M. Wilson, pour en obtenir la nomination ou le maintien d'un protégé.

Le ministre des affaires étrangères est absolument dans le même cas, depuis déjà quelques jours qu'un mouvement important est annoncé dans son département.

On s'entretient, aujourd'hui, dans les groupes de sénateurs et de députés, des événements d'Alexandrette, où, comme vous le savez, nos marins du Latouche-Tréville ont été l'objet d'une agression injustifiable de la part de soldats turcs commandés par le gouverneur de la ville, et du refus de la Porte d'obtempérer à la demande de M. Fournier, notre ambassadeur à Constantinople, réclamant la destitution du gouverneur.

Il paraît probable que M. de Freycinet sera interpellé à cette occasion, à moins qu'il ne prenne l'initiative d'une déclaration annonçant les intentions du cabinet qu'il préside.

La bourse a paru rester étrangère à toutes les appréciations soulevées dans le monde politique et militaire, par la nouvelle d'une augmentation d'effectif de l'armée allemande. Les cours de nos rentes se sont améliorés, au lieu d'être atteints.

On annonçait, durant le marché, qu'un nouveau membre du gouvernement de la Défense était dans un état presque désespéré. On dit, en effet, M. Crémieux à toute extrémité. Il y aurait donc à préparer une troisième élection de sénateur inamovible. Ce serait la gauche républicaine, cette fois, qui présenterait son candidat, l'extrême-gauche et le centre-gauche ayant déjà désigné les leurs, MM. Broca et John Lemoine.

Le *Temps*, qui reçoit, depuis quelques jours, les confidences de M. de Freycinet, publie, ce soir, une longue liste de diplomates changés, remerciés ou promus. M. Desprez, directeur des affaires politiques, est nommé ambassadeur près le Saint-Siége, en remplacement de M. de Gabriac, mis en disponibilité. MM. Meurand, directeur des consulats et Faugère, directeur des archives, sont mis à la retraite, ainsi que MM. Viennot, sous-directeur des archives et M. de Juhr, chef de bureau de la chancellerie. M. Herbette, membre de la commission du Danube, est nommé directeur du personnel, poste nouvellement créé. M. Bourde, sous-directeur politique, est nommé envoyé extraordinaire et plénipotentiaire en Chine, en remplacement de M. Brenier de Montmorand, mis à la retraite. Le *Journal Officiel* contiendra demain un assez grand nombre d'autres nominations moins importantes.

Ce qu'on remarque déjà dans les Cercles, c'est que M. de Freycinet fait justement dans son département, ce que M. Le Royer avait fait à propos du Conseil d'Etat. Il maintient ou même il avance ceux-là même qui s'étaient le plus prononcés en faveur de l'Empire. Il en est par exemple, qui très-roturiers, se sont donné la particule, puis se sont fait créer baron par Napoléon III. Ces braves républicains ne sont pas même conséquents avec eux-mêmes. Ils confondent et mêlent tout; leur élément est la précipitation dans l'ignorance et le désordre. Je vous signale, à ce propos d'excellentes observations en tête des colonnes du *Monde*.

*P. S.* — La gauche républicaine vient de décider, dans sa réunion générale, qu'elle redevient un groupe ouvert aux députés faisant partie d'autres groupes. Le temps me manque pour les commentaires.

## L'ÉCHAUFFOURÉE D'ALEXANDRETTE

Nous lisons dans le *Figaro*:

« Nous recevons la nouvelle d'un fait d'une gravité exceptionnelle qui vient de se passer à Alexandrette (Syrie).

» Il eût été, croyons-nous, du devoir du ministre des affaires étrangères, de le porter lui-même, par la voie de la presse, à la connaissance du public.

» Voici les faits dans leur scrupuleuse exactitude:

« Le 2 janvier, vingt à vingt-cinq matelots de l'équipage de l'aviso de guerre le *Latouche-Tréville*, en rade d'Alexandrette, descendus à terre et peut-être un peu excités par les libations auxquelles ils s'étaient livrés au fur et à mesure de leur promenade, se mirent à parcourir la ville, bras dessus, bras dessous, riant et chantant, sans, toutefois, insulter personne et sans même que l'on pût dire qu'ils troublaient l'ordre public. Une bande d'indigènes — la lie de la population — s'amassa à la suite de nos matelots et commença à les invectiver; puis, passant des paroles injurieuses à des démonstrations moins inoffensives, elle leur lança des restes d'oranges, de citrons, de pastèques et autres projectiles de ce genre ramassés dans les tas d'ordures. Un marin perdit patience et, se retournant tout à coup, il s'avança vers un des plus insolents de la bande et l'envoya rouler à terre d'un coup de poing.

» Le nommé Ibrahim Archouh, qui semblait être le chef des agresseurs, prit fait et cause pour l'individu qui venait de recevoir une correction aussi méritée, et excita ses acolytes à le venger en tombant tous sur les Français. Nos marins se tenaient sur la défense, quand un autre individu, s'élança contre eux comme un furieux, dégaina son sabre et asséna à l'un d'eux un coup qui lui fendit le crâne. Exaspérés par cette lâche attaque, les matelots se ruent contre leurs agresseurs, et quoique n'ayant aucune arme tandis que ceux-ci tenaient en main des sabres, des couteaux et des bâtons, ils les pourchassent vigoureusement.

« Poursuivi de près, l'indigène qui avait provoqué la bagarre par son coup de sabre, le frère même, dit-on, du chef de la bande, Ibrahim Archouch, alla se réfugier dans la maison du vice-consul d'Espagne, M. Jean Louppi. Cet agent consulaire, attiré par le bruit, était descendu en même temps que le fuyard pénétrait chez lui pour y trouver un asile, et, invoquant les immunités diplomatiques, il invita nos matelots à se retirer, sans chercher à violer son domicile. Persuadés que le fuyard trouverait facilement moyen de s'évader de son asile et échapperait ainsi à leur vengeance, ceux-ci ne voulurent rien entendre. M. Louppi, aidé de son cawas et de deux de ses commis, fit alors fermer ses portes et ses fenêtres. Portes et fenêtres volèrent bientôt en éclats sous les coups de nos marins qui parcoururent toute la maison et ne trouvèrent naturellement plus les fugitifs.

« Ils se retirèrent alors, fortement déçus, et se réunirent dans la rue pour délibérer sur ce qu'ils avaient à faire.

« A ce moment survinrent M. Garelli, vice-consul de France, et M. Ricard, agent des Messageries nationales, qui, prévenus de ce qui se passait, accouraient pour chercher à calmer l'échauffourée.

« Ils commençaient à faire entendre raison à nos compatriotes, leur promettant que le coupable serait recherché et puni, lorsque le *caïmacam* (gouverneur) d'Alexandrette, accompagné d'une soixantaine de *zaptiés* (soldats de la police) armés de fusils, surgit du coin d'une rue, et — qui sait sous quelle impression d'effarement ou de folie — ordonna à ses hommes de tirer sur le groupe.

« Les fusils s'abaissèrent, et, sans avertissement préalable aucun, les Turcs firent feu sur nos marins. Trois d'entre ceux-ci tombèrent blessés, deux très-grièvement atteints.

« Le commandant de l'aviso, averti de l'événement, envoya à terre son second avec trois autres officiers.

« Mais à peine venaient-ils de mettre pied sur l'échelle qui sert de lieu de débarquement qu'ils furent assaillis par une bande de forcenés armés de bâton. Injuriés, frappés, ils durent se rembarquer pour ne pas être écharpés.

« Ce récit offre certaines lacunes. Par exemple, comment nos marins ont-ils pu regagner le bord? Nous ne tarderons pas à le savoir.

« On nous dit, au dernier moment, que, sur une dépêche du commandant du *Latouche-Tréville*, l'amiral commandant l'escadre du Levant, en station en Pirée, a levé l'ancre et fait route sur Alexandrette.»

D'après une dépêche de l'*Agence Havas*, M. Fournier a demandé la destitution du kaïmacon d'Alexandrette, qui n'avait pas adressé de sommation ni d'avertissement aux marins français du *Latouche-Tréville*, avant de faire tirer sur eux par ses hommes.

La Porte a refusé cette destitution et ordonné une enquête.

## Bulletin Economique

### L'industrie Nationale et le Ministère

On lit dans la *correspondance Havas*:

« Dans la matinée du 23 les partisans de la protection ont fait une démarche suprême auprès de M. de Freycinet, président du conseil, et lui ont envoyé une délégation de nos principaux centres industriels. Cette délégation a été présentée à M. de Freycinet par M. Testelin, sénateur du Nord. C'est M. Agache, membre de la Chambre de commerce de Lille qui a pris le premier la parole. Il a rappelé que lors de son voyage dans le Nord M. de Freycinet s'était montré très-favorable aux intérêts industriels et qu'il avait été frappé de la situation économique. Fort de ce précédent, M. Agache a exprimé l'espoir que le gouvernement ne prendrait pas une attitude bien déterminée dès le début de la discussion des tarifs et qu'il attendrait les faits qui se dégagent de la discussion. Il a, du reste, rappelé que dans le Nord, la situation industrielle était encore plus grave que lors du voyage du ministre en 1878. Si, une solution favorable, a-t-il dit, n'intervenait pas à bref délai, on serait amené à recourir, comme en Angleterre et et en Belgique, à des réductions de salaires qui pourrait rompre l'harmonie existant entre les patrons et les ouvriers.

« M. Petit, membre de la Chambre de commerce de Rouen a dépeint ensuite la crise qui n'avait été aussi intense et aussi prolongée à aucune époque. MM. Julien, Reverchon, et Martelet ont parlé également au nom de la métallurgie, M. Cocquel, au nom de l'industrie de la Somme, M. Ramier, au nom de l'industrie des Vosges, et M. Gallet au nom de l'industrie de la Basse-Normandie. M. de Freycinet sans s'engager, a fait bon accueil à la délégation et lui a dit qu'il ferait part au conseil des ministres des renseignements qui venaient de lui être transmis. »

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

## ROUBAIX-TOURCOING

### et le Nord de la France

L'autre jour, la Mairie de Roubaix nous communiquait une note, qui était envoyée en même temps aux journaux de Lille, note par laquelle on annonçait au public que le préfet du Nord venait d'infliger diverses peines à trois frères des Ecoles chrétiennes.

Il s'agissait, d'après cette note, de distribution de brochures politiques, de défaut de surveillance, et de substitution d'un adjoint à un autre, toutes choses fort graves sans doute, mais sur lesquelles nos lecteurs seront bien aises d'avoir quelques renseignements plus complets que ceux fournis par la note en question.

La distribution de brochures politiques aux élèves constituerait, en effet, pour les Frères, non-seulement une grave imprudence, dans les circonstances difficiles où ils se trouvent placés, mais encore et en tout temps, un manquement à leurs règles, qui leur interdisent toute immixtion, à propos d'enseignement, dans le domaine de la politique.

La vérité, la voici: un Frère, chargé de donner une récompense à des élèves qui avaient convenablement fait un devoir ou fort bien su une leçon, prit des brochures et des images religieuses à la procure de la maison. Malheureusement, au milieu de ces brochures s'étaient glissés deux ou trois opuscules intitulés: *Gardons nos Frères*, discours d'un sénateur de la droite, M. Baragnon. Le Frère les donna avec les autres... Le fait fut aussitôt signalé à M. le Maire de Roubaix qui le dénonça à l'Académie... Voilà pourquoi le Frère Fremond est révoqué; voilà pourquoi son directeur, le Frère Ange, est suspendu pour six mois avec privation totale de traitement...

Si l'Administration veut donner un caractère politique à un écrit ayant pour but de défendre les Ecoles des Frères, il ne lui reste plus qu'à retirer de l'enseignement tous les ouvrages d'histoire qui sont en désaccord avec les théories de nos éducateurs officiels. On y viendra, nous le savons bien, et, au moyen de l'instruction obligatoire, on imposera à nos enfants des livres dans lesquels notre foi religieuse, nos croyances seront bafouées, nos traditions nationales défigurées, nos grands hommes calomniés au profit des idées et des hommes de la révolution. En attendant, M le préfet du Nord nous permettra de lui dire qu'il a dépassé toute mesure équitable dans son arrêté contre les Frères de Roubaix. Il a sans doute donné satisfaction à la monomanie anti-cléricale de son ami M. le Maire de Roubaix, — mais cela ne suffit pas précisément pour s'assurer l'approbation de l'opinion modérée, honnête et sensée. Cet arrêté paraîtra plus inique encore si l'on veut bien se souvenir que, récemment, des instituteurs de Lille — laïques ceux-là — ont conduit leurs élèves à une conférence politique donnée à l'hippodrome par un rédacteur de la *République Française*, M. Charles Quentin.

Nous ne sachions pas que M. le Préfet ait pris contre ces instituteurs le moindre arrêté. On dit même qu'ils ont été félicités, encouragés. Mais voici un Frère qui a le malheur de donner, par inadvertance, à deux — mettez trois — de ses élèves une brochure défendant l'enseignement congréganiste, on le révoque et on suspend son directeur...

M. le ministre de l'instruction publique nous l'a dit; il y a deux Frances. Les Frères appartiennent à la France chrétienne; ils ne peuvent attendre aucune indulgence, aucune justice de la part de ceux qui représentent l'autre France, la France officielle et jacobine.

Le Frère Eustade, lui, a été frappé de la réprimande pour avoir donné, *provisoirement*, un aide à un Frère malade, afin que la tenue de la classe ne souffrît point de cette indisposition! C'est ce que l'arrêté préfectoral appelle « avoir substitué à un adjoint reconnu et agréé un autre qui ne l'était pas. » Il fallait donc fermer l'école et renvoyer les enfants en attendant l'avis de M. le préfet! Ceci touche à la bouffonnerie et M. Mazinghien, ce rédacteur attitré du *Tintamarre*, devenu conseiller de préfecture du Nord, en remplacement de M. Cleenwercke de Crayencourt, pourrait trouver là matière à une jolie pochade pour son journal.

Il importait de signaler au public les tristes moyens, par lesquels on essaie de discréditer nos Frères et de justifier à l'avance les projets qu'on médite contre eux.

On nous signale de Cysoing une audacieuse violation de la loi sur les cimetières, commise par le maire radical de cette ville. Nous donnerons demain les détails de cette grave affaire qui sera évoquée, croyons-nous, devant les tribunaux compétents.

On annonce la mort de Mme Félicité Audrain, en religion sœur Sainte-Arthelaïde. Cette religieuse était entrée au postulat des Filles de la Sagesse le 30 avril 1878, au noviciat le 24 mai suivant et avait fait profession le 8 juin 1879.

Sœur Arthelaïde était âgée de 23 ans; elle enseignait à l'école de la rue de la Redoute, à Roubaix.

Dimanche, 25 janvier 1880, à l'occasion de la Fête de Saint-Jean-Chrysostome, patron de l'Œuvre, un salut sera chanté à cinq heures dans l'église Saint-Martin.

Le Sermon sera donné par M. l'abbé Lenglart. A la suite du Sermon, une quête sera faite au profit de l'Œuvre.

M. le préfet du Nord vient d'adresser aux maires du département la circulaire suivante:

« Vu l'article 15, § 1er de la loi du 5 mai 1855, conçu en ces termes:

» Les conseils municipaux s'assemblent, » en session ordinaire, quatre fois l'année: » au commencement de février, mai, août » et novembre. Chaque session peut durer » dix jours. »

Vu aussi les deux premiers paragraphes de l'article 16 de la même loi, ainsi conçus:

« La convocation se fait par écrit et par » domicile.

» Quand le conseil municipal se réunit » en session ordinaire, la convocation se » fait au moins trois jours avant celui de » la réunion. »

Vu la loi du 14 avril 1871,

Arrêtons:

Art. 1er. — La première session de 1880, des conseils municipaux du département, s'ouvrira du 1er au 10 février prochain, et sera close le dixième jour après celui de son ouverture, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 2. — MM. les maires sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 15 janvier 1880.

*Le Préfet du Nord*,
Paul Cambon.

Les opérations du tirage au sort ont commencé ce matin à neuf heures, et se sont terminées cette après-midi à cinq heures. La grand'place a présenté pendant toute la journée un aspect très-animé. Le nombre des conscrits s'élevait, comme nous l'avons dit hier, à 636 pour les deux cantons.

La mairie nous communique l'avis suivant:

« Le Comité de secours aux indigents, siégeant à l'Hôtel des Pompiers, a l'honneur d'informer le public que le paiement des bons de viande et d'épicerie cessera complétement, mercredi 28 courant.

» En conséquence, les détenteurs de bons sont invités à les présenter avant cette date. »

Par arrêté du ministre des affaires étrangères, en date du 23 janvier, M. Paul Clavery, sous-directeur à la direction des affaires commerciales a été nommé à la sous-direction du Nord.

M. le comte de Moüy, ministre plénipotentiaire, a été chargé par intérim de la sous-direction du Nord à la direction des affaires politiques.

On a conduit, hier, directement de son domicile au cimetière du Sud le citoyen Clerdouet, horloger rue de Juliers.

C'était un des sectateurs les plus ardents de la libre-pensée. Dès qu'il apprenait, par exemple, qu'un ouvrier était malade, il se rendait près de lui, et cherchait à lui persuader qu'il n'y avait rien de mieux qu'un enterrement civil.

Il s'est, plusieurs fois, attiré dans son quartier des aventures dont il ne s'est jamais vanté, de la part de membres des familles où il se présentait.

Il était aussi chargé de placer les troncs du Sou des écoles, dans les cabarets, de les vider, etc.

Comme il avait été d'une grande utilité pour les entrepreneurs d'enterrements civils, ils avaient décidé de donner à son convoi tout l'éclat possible, à la fois en signe de reconnaissance et d'encouragement pour ceux qui voudraient marcher sur ses traces.

Mais la manifestation a fait un *fiasco* presque complet.

Le cortège devait partir à trois heures de la rue de Juliers. Il n'y avait personne. Les organisateurs ont dû attendre jusqu'à quatre heures moins le quart pour se mettre en marche.

Il y avait à peine trois cents personnes.

Un marchand d'os de la rue de Bouffiers, un commissionnaire public, et un Belge, portaient une couronne et un bouquet.

A mesure que le cortège approchait du cimetière, la neige aidant, des assistants disparaissaient dans les cabarets, si bien que le corps n'était plus suivi à l'entrée du cimetière que par une quarantaine de personnes.

Il paraît qu'arrivé à la tombe le cortège ne se composait plus guère que des porteurs de couronnes, et de ceux qui tenaient les coins du poêle.

Aussi nous assure-t-on que les discours sont restés dans les poches des orateurs.

Voici le récit du *Progrès du Nord*:

« Hier à trois heures et demie, a eu lieu, au cimetière du Sud, l'enterrement civil de M. Eugène Clerdouet, secrétaire de la société de la Libre-Pensée et membre du Comité du Sou des écoles laïques.

« Le deuil était conduit par MM. Chéri Dumez, Vouters, président de la Société des Droits de l'Homme, Couralet et D'halluin. Le cortége se composait d'environ 1,200 personnes venues de tous les points de la ville.

« Sur la tombe, M. Chéri Dumez a prononcé le discours suivant:

« Citoyens,

» Une mission bien pénible m'incombe.

» Malgré mon émotion, j'ai, sur le bord de cette tombe entr'ouverte, à dire, au nom de la libre-pensée, un dernier adieu à notre ami commun, à Clerdouet.

» Vous avez tous connu l'homme que nous pleurons. Fils de prolétaire, prolétaire lui-même, élevé dans les saines doctrines de la raison, libre-penseur, républicain sincère et dévoué, et, ce qui hélas est bien rare aujourd'hui, n'ayant pas craint de faire connaître ses opinions, Clerdouet lutta toute sa vie contre ce triste et redoutable ennemi qui cherche, mais en vain, à nous étouffer: contre le cléricalisme.

» L'un des premiers fondateurs de la Libre-pensée, vous l'avez vu à l'œuvre.

» Vous savez tous comment il savait mettre en pratique cette vertu républicaine: la Fraternité.

» Vous savez combien grand était son amour pour la lumière, la vérité.

» Tous, vous l'avez vu, donnant son temps, ruinant sa santé, heureux quand il pouvait convaincre un de ses concitoyens, et l'arracher aux mains rapaces des jésuites.

» Liberté, égalité, fraternité, telle était sa devise. — Fier soldat de la République et du vrai, il combattit toujours courageusement dans le rang.

» Hélas! une fin prématurée vient de l'enlever à notre estime, à notre affection — mais sa mémoire restera dans tous nos cœurs.

» Mort comme tu as vécu, Clerdouet, jusqu'au dernier moment tu as donné l'exemple de la sincérité, et de la fermeté de tes convictions.

» Ta perte nous plonge dans le deuil. — Adieu frère, adieu ami; tu avais raison de compter sur nous; — nous acceptons l'héritage que tu nous laisses — nous prenons à notre tour ce drapeau de la Libre-pensée que tu as si longtemps défendu. — Oui, comme toi, nous voulons toujours lutter contre l'implacable ennemi, contre l'infâmie. Oui, comme toi, nous voulons affirmer l'existence légale de la Libre-pensée.

» Et comme toi aussi, quand notre tour sera venu, nous descendrons dans la tombe en poussant ces nobles cris: Vive la liberté! Vive la République! »

M. Desmons, président du Comité du Sou des écoles laïques, a fait ensuite, en termes chaleureux, l'éloge du défunt, puis l'assistance s'est séparée dans l'ordre le plus parfait.

Le Comité lillois du Sou des écoles laïques invite les sociétés républicaines de Lille à vouloir bien se joindre à lui pour une souscription ayant pour but d'élever une monument funèbre à la mémoire de M. Clerdouet.

Les souscriptions seront reçues, 16, place de la République, au siège social, de midi à deux heures.